



Judaïsme



Bouddisme



Indouïsme

Le pluralisme religieux: nouveau phénomène de société chez nous

Premier de trois articles.

Le **deuxième** article s'intéressera
plus particulièrement à la question des écoles
et le **troisième** fera un survol
de ce qui se passe ailleurs.



Islamique

Renée Côté

C'était le bon temps... deux par deux, en rangées bien droites telles de valeureux soldats prêts au combat, nous nous dirigeons vers l'église. Premier vendredi du mois. À l'intérieur, les garçons du collège et les frères d'un côté, les filles de l'autre avec leurs professeuses religieuses. Attention! Pas de regards obliques, tête bien droite devant soi s.v.p.

Confession obligatoire. Messe dominicale obligatoire, communion obligatoire, (sinon gare aux jugements sans recours possible!).

À l'école, à l'arrivée le matin, prière obligatoire. Puis c'est l'heure du catéchisme. L'après-midi débute par le chapelet. Agenouillée près de son pupitre, chacune a mal un peu partout et pense à tout excepté à ce qu'elle dit. Mais ça retarde l'étude des règles de grammaire ou mieux encore celles de l'économie domestique où l'on prépare les petites filles à devenir de bonnes ménagères et épouses; alors ça vaut le coût de tenir bon et on radotte jusqu'au dernier « Gloire soit au Père ».

Nous étions de bons catholiques sans histoire, francophones en très grande majorité. Bien sûr, il y avait quelques protestants ici et là, à la fois anglophones et patrons qui, bien sagement eux aussi, se réunissaient dans leurs « mitaines ».

Bien qu'en lorgnant suspicieusement l'horizon quand on se rencontrait, chacun, au fond, se respectait. Tous adeptes du christianisme, point n'était besoin de faire givrer des vitres pour éviter aux enfants et aux hommes la vue malsaine de corps féminins s'entraînant à la gymnastique,¹ pas de requête à la Commission des droits de la personne pour des locaux à prières dans les universités, pas de déplacement d'horaire pour les examens, pas d'histoire de voiles à porter ou pas, ou

de droit au couteau ou pas à l'école, pas de policières qui doivent rester derrière leurs compagnons mâles, pas de traitement de faveur dans les salles d'attente des C.L.S.C. à celui-ci ou celui-là parce qu'il doit être de retour chez lui pour le début du sabbat... et autres choses encore... non rien de tout cela.

C'était le bon temps.

Mais voilà! Déçus par le dogmatisme envahissant de leur religion respective, tant catholiques que protestants ont déserté leurs temples. Il faut le mentionner également, une mutation profonde s'est opérée à partir de la fin des années 50 au sein de notre société. Cette révolution sociale à la fois politique et religieuse eut de multiples effets bénéfiques mais aussi comme résultat une baisse importante de notre taux de natalité.

Hautement préoccupés par leur survie nationale, c'est à bras ouverts que les Québécois ont accueilli des frères venus d'ailleurs.

Ce n'est pas par charité ou par philanthropie qu'on a accueilli ici des immigrants venus de nombreuses régions du globe. C'est tout simple, nous en avons besoin, et nous en avons toujours besoin.

C'est bien cela : nous avons besoin de nouveaux Québécois. Des Québécois partageant notre langue nationale – comment pourrions-nous nous comprendre autrement? – partageant également avec nous des valeurs communes. La paix d'une nation dépend de l'intégration des diverses ethnies et des diversités culturelles, évitant ainsi les inégalités et la « ghettoïsation ».

Comment comprendre qu'alors même que l'Etat québécois s'oriente vers la laïcité, de multiples causes se retrouvent devant les tribunaux pour des questions de droits religieux des divers groupes d'immigrants et que le plus haut tribunal du Canada a dû, devant ce fait, imposer l'obligation de «l'accommodement raisonnable» aux gouvernements régionaux.

Cette notion d'accommodement raisonnable n'est décrite avec rigueur nulle part. Elle se veut une possibilité d'adaptation aux chartes canadienne et québécoise qui, toutes deux, spécifient le droit de chaque individu aux libertés fondamentales et le droit à l'égalité. On parle bien dans un rapport de la Commission des droits de la personne que cette obligation d'accommodement raisonnable n'est pas une obligation illimitée et inconditionnelle aux demandes particulières de chacun. On réussit à expliquer le « raisonnable » en ces termes : « La demande ne doit pas représenter une contrainte excessive pour l'organisation qui en a l'obligation. » Par la suite on demande aux parties en cause **d'agir en toute bonne foi!**²

Incontestablement, ce principe d'accommodement raisonnable n'a été jusqu'à maintenant qu'une masse d'arbitraire concentré.

Après le kirpan et le voile islamique (d'ailleurs symbole de la servitude de la femme)³, après les changements d'horaire des examens qui ne doivent pas être programmés le jour du sabbat mais plutôt le lendemain, le dimanche (tiens donc!) à l'UQAM⁴, la demande de congés spéciaux pour tel ou tel étudiant pour cause de religion, les locaux à laisser libres à des horaires fixes pour les prières musulmanes⁵, l'exemption de trois jeunes filles des cours de natation mixtes puis l'utilisation de ladite piscine pour elles seules⁶, l'obligation du C.L.S.C de Sainte-Rose à Laval de permettre à un Juif de passer avant tout le monde pour qu'il puisse débiter son sabbat à l'heure prescrite⁷, le refus de la présence des futurs papas aux cours prénataux au C.L.S.C Parc-Extension⁸, les policières dont les Hassidim ne peuvent supporter le regard⁹... mais où tout cela s'arrêtera-t-il? Et la culture québécoise qu'en fait-on? A quand l'interdiction des crèches de Noël, des chants païens ou encore pire chrétiens aux cours de musique? Et pourquoi pas la polygamie que permettent certaines religions et pourquoi pas la burka? Excellent moyen de passer incognito...

Bien qu'il faille éviter d'ethniciser les conflits d'ordre religieux, nous nous devons d'exiger le respect. La religion relève du domaine privé. Il est extrêmement dangereux d'ainsi charcuter nos valeurs collectives profondes, ces valeurs auxquelles nous tenons et qui sont la trame même de notre identité. Comme moi, comme mes amis, comme tous, chaque immigrant qui vient vivre au Québec pourra tout à sa guise vivre sa religion dans son propre milieu familial ou

dans sa mosquée ou dans son temple, mais si nous voulons vivre ensemble, il nous faudra bien posséder une culture commune. Une Nation, c'est ça!

Si tous agissent en toute bonne foi, il y aura certes encore du bon temps à vivre au Québec, enrichi qu'il sera de l'apport des immigrants de toutes origines

Renée Côté



¹Site Radio-Canada.ca – 7 nov 2006.

²Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse - 1995.

³Louis O'Neill, Le Soleil - 14 mai 2006 et site Radio-Canada.ca/nouvelles – 15 juin 2005.

⁴Site Power Blogger par djue – 28 sept. 2006.

⁵Site Radio-Canada.ca/Montréal – 23 et 27 mars 2006.

⁶Louis O'Neill, idem.

⁷Arianne Lacoursière, La Presse – 18 nov. 2006.

⁸Canoë info – 16 nov. 2006 et Journal de Montréal – 16 nov. 2006.

⁹Canoë info – 16 nov. 2006 et Journal de Montréal – 16 nov. 2006.

Autres sources :

Micheline Milot, dépt de sociologie, UQAM.

Louise Laurin et Henri Laberge, Mouvement laïc québécois, 1998. Mémoire du Mouvement national québécois – « L'école québécoise, institution de la collectivité nationale québécoise inclusive. » - 1999.

